

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 juin 2016

---

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS276

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

**ARTICLE 44**

Substituer aux alinéas 60 à 62 les trois alinéas suivants :

« 1° A (*Supprimé*)

« 1° À la fin de la seconde phrase de l'article L. 4622-3, les mots : « toute atteinte à la sécurité des tiers » sont remplacés par les mots : « tout risque manifeste d'atteinte à la sécurité des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail » ;

« 1° bis (*Supprimé*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rétablissement du texte issu de la première lecture de l'Assemblée nationale.